

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 35627

Déclaration de Maladie : N° P19-0001208

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5164 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAMI H. ABDELLAH Date de naissance : 01-07-1961

Adresse : MEME A CLASSE

Tél. : 0661.95.03.31 Total des frais engagés : 3949.00.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/07/2020

Nom et prénom du malade : 7- SAMI H. SAMAIA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : un cléptique cooc

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : Sami

Le : 08/07/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signatures du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02/2020	C		200 Dhs	Abdelhakim OPHIC 10, rue Sidi El Fadil 0522473456 Tél. : 0522473456

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/09/80	849.0000

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
TIQUE EL FATH Bd. Moudibokita Bloc "J" N° 83 Patente 360 6616 CASABLANCA	14/07/2020					2900,-DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

Dr. ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

ABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTHALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

عبد الحق بوشتة

في أمراض وجراحة العيون

الاتصال - الليزر - أنجيوجرافيا
الفرنسية ل أمراض العيون

الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

NEXTAL

P.P.C : 87,00 Dh

NEXTAL

P.P.C : 87,00 Dh

الدار البيضاء ، في

Dr. H. BOUCHTA
Quartier Dr. H. Bousfiha
Rue 2-N. 116 Sidi Berrouis
Casablanca

LUMIXA
P.P.C : 149Dh

LUMIXA
P.P.C : 149Dh

LUMIXA
P.P.C : 149Dh

LUMIXA
P.P.C : 149Dh

PHARMACIE GHOFRAANE
Rue 2-N. 116 Sidi Berrouis
Casablanca

Vita-POS
P.P.C : 79,00Dhs

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTHALMOLOGISTE
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca

Tel.: 0522 47 33 45 - 0522 47 14 72

79,00Dhs

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1^{er} Etage - Casablanca

Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافيا

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70, زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, Le

الدار البيضاء في

SAMIH Saadia 2183/11

Casablanca, le mercredi 8 juillet 2020

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS Photochromiques

Oeil Droit : (95° -1,00) + 1,50 , Addition + 2,75

Oeil Gauche : (70° -0,75) + 1,50 , Addition + 2,75

EP: 58,5 23/29,5

OPTIQUE EL FATH
Bd. Moudibekta Bloc "J" N°83
Palme 30016616
CASABLANCA

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPTICIEN MOLOGISTE
70 Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
T... 0522 47 33 45 - 0522 47 44 12

OPTIQUE EL FATH



Bd. Moudibokeita, Bloc (jj) N° 83
 Casa - GSM : 0661 97 79 82
 Patente : 36616616

نظارات الفتاح

شارع موديبوكينا بلوك "ج" رقم 83
 الدار البيضاء - المغرب : 06 61 97 79 82
 الباتانت : 36616616

FACTURE

N° 0015458

IF: 40178251

RC: 37748000089

Casablanca, le: 14/07/2020

M: SAHIL SAADIA

N° de Nomenclature :

Docteur : ABDELHAK BOUCHTA

Monture:	Istal opt. fra	1100,-
Verres:	Plastostif organ. fra	
VL:	A. R	
OD:	(55,-1)+15,0	900,-
OG:	(70,-0,75)+15,0	900,-
VP:		
OD:	A. +2,75	
OG:	A. +2,75	
		<u>2900,-</u>
	Total :	2900,-

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de:

Deux Mille Neuf Cent Dir-

Payez en Espèces

OPTIQUE EL FATH
 Bd. Moudibokeita Bloc "J" N° 83
 Patente : 36616616
 CASABLANCA